

V/réf.: Vente Emile de Bec
N/réf.: ACP Groupe E (611
N° d'entreprise de la coprc

Madame, Monsieur

CONCERNE : Vente appartement LOGE (client C0184) sis avenue Emile de Beco, 6 à 1050 Bruxelles

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements en notre possession.

Article 3.94§1

1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :

Le fonds de roulement est de 23.304,46€ et le fonds de réserve s'élève à 5.727,93€

2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :

A ce jour, le cédant n'a pas d'arriérés. A revoir a la sortie du prochain décompte de charges.

Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte. Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.

3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :

Voir PV en annexe.

4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :

A ce jour, il n'y a aucune procédure judiciaire en cours.

5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :

Voir PV en annexe.

6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Voir bilan en annexe

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur. Ces informations sont nécessaires pour établir une répartition correcte des charges trimestrielles ou annuelles entre l'ancien et le nouveau propriétaire. Merci pour votre collaboration et le respect des délais.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Titouan Visart

